

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 juillet 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Madame Cécile DELATTRE, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Olivier BITZ ayant donné pouvoir à Madame Françoise PFERSDORFF, Madame Catherine GREIGERT ayant donné pouvoir à Monsieur Marcel BAUER, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Monsieur Yves SUBLON ayant donné pouvoir à Madame Alfonsa ALFANO, Madame Nicole THOMAS ayant donné pouvoir à Monsieur Denis HOMMEL, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT

Excusé(s) : Monsieur Mathieu CAHN, Docteur Yves LE TALLEC

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Marie-Paule LEHMANN

N° CP/2018/224 - 31030 - Insertion professionnelle
Proposition d'octroi des aides du Fonds Social Européen 2017 à 2020 et du versement des avances financières 2018

Vu l'avis des Comités de Programmation Régionale du 24 avril 2018, la Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- d'attribuer sur la période 2018 à 2020, à l'association ENTRAIDE EMPLOI, au titre du Fonds Social Européen (FSE), une subvention totale FSE de 108 442,98 euros, ventilée comme suit :

- 31 658,70 euros en 2018
- 38 392,14 euros en 2019
- 38 392,14 euros en 2020.

- de verser à l'association ENTRAIDE EMPLOI une avance au titre de chaque année pendant la durée de la convention 2018/2020, à hauteur de 50 % du montant de l'aide annuelle accordée, sous réserve pour le versement de l'avance 2018, de l'inscription des crédits en décision modificative n°1 2018, soit au total un montant de 54 221,49 €, ventilé comme suit :

- 15 829,35 euros en 2018
- 19 196,07 euros en 2019
- 19 196,07 euros en 2020 ;

- d'approuver les termes du projet d'avenant concernant l'attribution de la subvention consentie à l'association ANTENNE au titre du Fonds Social Européen (FSE) initialement conventionnée le 25 octobre 2017, pour la période 2017 à 2019, à hauteur d'un nouveau montant total de 177 088,87 euros, ventilé comme suit :

- 47 550,82 euros au titre de 2017
- 59 421,64 euros au titre de 2018
- 70 116,41 euros au titre de 2019 ;

- d'approuver, après contrôle et sous réserve du service fait prévu au 30 juin de l'année suivante, le versement des soldes annuels dans la limite du montant total modifié par avenant sur trois ans avec le bénéficiaire, soit :

- 28 186,93 euros au titre de 2017
- 26 930,31 euros au titre de 2018
- 31 058,62 euros au titre de 2019 ;

- d'approuver les termes du projet d'avenant européen-type, validé par l'Etat et la Commission Européenne, joint en annexe 2 à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association ANTENNE ;

- d'autoriser son président à signer :

- la convention à conclure avec l'association ENTRAIDE EMPLOI, selon le modèle type validé par l'Etat et la Commission Européenne et approuvé par le Département (délibération n° CP/2017/414) de la Commission Permanente du 9 octobre 2017 ;

- l'avenant à conclure avec l'association ANTENNE joint en annexe 2 à la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180709-lmc1119484-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 12/07/18